# **HANAFINN OLÉ-REPELLA**



Version 2.1.1.1

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006, (CE) No 1272 / 2008)

CHEMWATCH SDS

Chemwatch18-1135

Date d'impression: 11-Février-2013

Revision Date:21-Septembre-2010

Date de livraison: 21-Septembre-2010

### Fiche de données de sécurité

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

HANAFINN OLÉ-REPELLA Nom du produit: Nom du produit chimique: Aucune donnée disponible Synonymes "stain preventer", "stone sealant" Nom d'expédition: Aucune donnée disponible Formule chimique: Aucune donnée disponible Autres moyens d'identification: Aucune donnée disponible Numéro d'index: Aucune donnée disponible Numéro d'ID: Aucune donnée disponible Numéro CAS: Aucune donnée disponible Numéro d'enregistrement Aucune donnée disponible REACH: Numéro EC: Pas Disponible

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

**pertinentes de la** Aucune donnée disponible **substance**:

Utilisation conseillé contre: Aucune donnée disponible

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de Dry-Treat Pty Ltd Dry-Treat Ltd Dry-Treat Inc. l'entreprise: Adresse 65 Nicholson Street, St. Leonards, NSW, 2065, AUS 3 North Street, Oatby, Leicester, LE2 5AH, GBR 1104 Philadelphia Pike, Willmington, DE, 19809, USA Téléphone: 1800 675 119 0800 0964 760 +1 866 667 5119 Fax: +61 2 9954 3162 +61 2 9954 3162 +61 2 9954 3162

Courriel: Site Internet:

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation: Dry-Treat Dry-Treat Dry-Treat Dry-Treat

Autres numéros de téléphone d'urgence: Outside USA +1 (813) 248 0585 Outside USA +1 (813) 248 0585 (800) 255 3924

Outside USA +1 (813) 248 0585

# SECTION 2: Identification des dangers

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification DSD: En cas d'amalgame, la classification a été préparée par le DSD suivant (Directive 1999/45/EC) ou CLP (Règlement CE) No. 1272/2008 règlements

Classification DSD (supplémentaire):

Aucune donnée disponible

Classification DPD: R52 • Nuisible pour les organismes aquatiques.

Classification CLP: TOXICTÉ (AIGUË) POUR LE MLIEU A QUATIQUE Catégorie 3

Classification CLP (supplémentaire):

Aucune donnée disponible

### 2.2. Éléments d'étiquetage

# Béments pour étiquette CLP

# Aucune donnée disponible

Mot de signal: Déclaration(s) sur les

risques: Déterminé par Chemwatch en utilisant le critère SGH

 

 Déclaration supplémentaire(s):
 Aucune donnée disponible

 Déclaration(s) supplémentaires:
 Aucune donnée disponible

 Déclarations de Sécurité: Aucune donnée disponible

### Béments pour étiquette DSD/DPD

Les déclarations de risque pertinent sont enumérés dans la section 2.1

CONSIDEREE COMME UNE PRÉPARATION DANGEREUSE SELON LA DIRECTIVE 1999/45/CE Indications de danger:

Consignes de sécurité: Aucun dans des conditions de fonctionnement normales.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

le critère PBT/vPvB Aucune donnée disponible

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

### 3.2. Mélanges

1. Numéro CAS

2. EC NO 3. Numéro index

%poids1 Nom

Classification selon la directive 1999/45/EC [DPD]

Classification selon la directive EC Numéro

1272/2008 [CLP]

4. Numéro REACH

donnée . Aucune

disponible . Aucune No hazardous ingredients present

[Manufacturer]

disponible 4.

# **SECTION 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

donnée

Général:

Aucune donnée disponible

Ingestion:

• Rincez la bouche avec beaucoup d'eau.

• Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin.

Contact des yeux:

Contact avec la peau:

Si ce produit entre en contact avec la peau :

• Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible).

• Consultez un médecin s'il y a une irritation.

Inhalation:

• En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.

• En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalé:

· Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel.

Ingestion:

· Bien que l'ingestion ne soit pas reconnue comme produisant des effets nocifs (tel que classifié dans les directives CE), le produit peut être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents.

Contact avec la peau:

· Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels.

Oeil:

· Bien que le produit ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisé par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent).

Chronique:

Les principales voies d'exposition sont par contact accidentel de la peau ou des yeux et par inhalation de vapeurs, tout particulièrement à haute température

Comme pour tout produit chimique, un contact avec une peau à nue non-protégée ; une inhalation de vapeurs, de poussières ou de furnées dans une atmosphère de travail ; ou l'ingestion de toute forme, doivent être évités en se conformant aux pratiques professionnelles du lieu.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

# SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu:

Non connu.

# 5.3. Conseils aux pompiers

#### Lutte Incendie:

- Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque.
- Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu.

#### Risque

### D'Incendie/Explosion:

- Le matériel n'est pas combustible d'emblée dans des conditions normales.
- Cependant, il se décomposera en cas d'incendie et les composés organiques pourraient brûler.
- Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur.
- La chaleur peut entraîner l'expansion ou la décomposition ainsi qu'une explosion des récipients.

dioxyde de carbone (OO2) oxydes de phosphore (POx) autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques.

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Moyens de protection

Lunettes:

Respirateur:

individuelle: Lunettes résistant aux produits chimiques.

1.BUTYLIQUE 2.NEOPRENE 3.VITON

Filtre de type A de capacité suffisante

#### Eclaboussures Mineures:

- Nettoyez tout de suite tous les écoulements.
- Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.
- Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection.
- Contenez et absorbez le liquide avec du sable, de la terre, du matériel inerte ou de la vermiculite.

### Eclaboussures Majeures

Risque modéré.

- Vider la zone de son personnel non-protégé et se déplacer contre le vent.
- Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection.
- Evitez par tous les movens possibles les déversements dans les equuts et canalisations et les cours d'eau.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

#### Pas applicable

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pas applicable

### 6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS..

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### **Manipulation Sure**

- Eviter tout contact personnel, inhalation incluse.
- Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition.
- Utiliser dans un lieu bien ventilé.
- Prévenir une concentration dans les trous et les creux.

# Protection anti- Feu et

explosion

Voir Section 5

# **Autres Données**

- Stockez-le dans son récipient d'origine.
- Maintenez les récipients bien scellés.
- Stockez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré.
- Stockez-le loin de matériels incompatibles et de récipients contenant des aliments.

# Pas applicable

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

# Container adapté:

- Emballage en polypropylène ou polyéthylène. réservoir en plastique.
- Emballage conforme aux règles du fabricant.
- Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.

# Incompatibilite de Stockage Inconnu.

Incompatibilités du matérielle d'emballage

Pas applicable

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 12

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

# Dose dérivée sans effet (DNEL)

Exposure Pattern	Workers	General Population	Exposure Pattern	Workers	General Population
Longue durée - dermiques, des effets	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Court terme - dermiques, des effets systémiques	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
systémiques			Court terms - inhalation		

-,			Court terme - minaration.	A	A
Longue durée -			les effets systémiques	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
inhalation, les effets systémiques	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Court terme - oraux, les effets systémiques	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Longue durée - oraux, les effets systémiques	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Court terme - dermiques, les effets locaux	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Longue durée - dermiques, les effets locaux	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Court terme - inhalation, les effets locaux	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Longue durée - inhalation, les effets locaux	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible			

# Limite d'exposition professionnelle (LEP)

Aucune donnée disponible

Pas applicable

Pas applicable

# 8.2. Contrôles de l'exposition

# 8.2.1. Contrôle d'ingéniérie approprié

Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA.

#### 8.2.2 Protection Individuelle

### Aucune donnée disponible

### Protection des yeux/du

visage.:

- Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.
- Masque chimique.
- Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent.

Protection de la peau: Voir protection Main: ci-dessous

Protection des mains: Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC.

Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.

Protection corporelle: Voir Autre protection: ci-dessous

Protection d'autres:

- Tenue complète.Tablier en P.V.C.Orème protectrice.
- Orème nettoyante pour la peau.

Protection respiratoire: •Filtre de type A de capacité suffisante. (AS/NZS 1716 & 1715, EN 143:2000 & 149:2001, ANSI Z88 or national equivalent)

Les risques thermiques: Aucune donnée disponible

Produit(s) recommandé(s): Pas applicable

# Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques	et chimiques essentielles
Aspect	Aucune donnée disponible
Odeur	Aucune donnée disponible
Seuil pour les odeurs	Aucune donnée disponible
Taste	Aucune donnée disponible
pH(1%solution)	Pas Disponible
pH(comme fourni)	Pas Applicable
Point de fusion / point de congélation	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	Pas Applicable
Inflammabilité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible
Densité de vapeur	Pas Disponible
Densité relative (Eau = 1)	1.01
hydrosolubilité (g/L)	Partiellement Mscible
Coefficient de partition : n-octanol / eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-allumage	Pas Applicable
Température critique	Pas Disponible
Viscosité	Pas Disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	Aucune donnée disponible
État Physique :	Liquide
Limite supérieure d'explosivité	Pas Applicable
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Applicable
Surface Tension	Aucune donnée disponible
Composé volatile (%vol)	Pas Disponible

Groupe du Gaz Aucune donnée disponible

Poids Moléculaire Pas Applicable Taux d'évaporation Pas Disponible

**IUCLID Remarques** Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Voir section 7.2

- 10.2. Stabilité chimique 1
  - Présence de matériaux incompatibles.
  - Le produit est considéré stable.
  - Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

10.3. Possibilité de

réactions

Voir section 7.2

dangereuses

dangereux

Conditions à éviter Voir section 7.2

10.5. Matières

10.4.

Voir section 7.2

incompatibles

10.6. 10.6. Produits de

décomposition

Voir section 5.3

### **SECTION 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Mutagénéïté: Aucune donnée disponible Reproductive Toxicity: Aucune donnée disponible Cancérogénicité: Aucune donnée disponible STOT - Exposition unique Aucune donnée disponible STOT un.:

Pas disponsible. Se référer aux constituants individuels.

### **SECTION 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

Poisson: Aucune donnée disponible Daphnia Magna: Aucune donnée disponible Algues: Aucune donnée disponible Toxique pour les micro-Aucune donnée disponible organismes aquatiques

Nuisible pour les organismes aquatiques.

Les PFCA (acides carboxyliques perfluorés) sont des produits chimiques qui peuvent être créés sans préméditation via la transformation des substances à base de fluorotélomère. Les substances à base de fluorotélomère sont communément utilisées comme répulsifs de l'eau et des graisses pour des matériaux tels que le papier, le tissu, le cuir et les tapis.

• Via leur libération, car ils sont présents en tant que blocs "résiduel" non-réagis des substances à base de fluorotélomère ; et

NE jetez PAS dans les égouts ou les canalisations.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Composant Persistance: Eau/Sol Persistance: Air HANAFINNOLÉ-REPELLA Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Des données disponibles Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Critères PBT et vPvB Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible remplies?

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

# Bimination du produit /

emballage:

- Recycler autant que possible.
- Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou l'autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour un traitement si aucun traitement adapté ni aucune facilité de destruction n'ont put être identifiés.
- Détruire en : Un enfouissement dans un lieu autorisé ou une Incinération dans un appareil autorisé (après ajout d'un produit de combustion adapté).

 Décontaminer les containers vide. Suivre toutes les mesures de sécurité des étiquettes des containers jusqu'à ce qu'ils soient nettoyés et détruits.

Options de traitement des

déchets:

Aucune donnée disponible

Options d'élimination par

Aucune donnée appropriée

les égouts:
Autres recommandations
d'élimination:

Aucune donnée disponible

# SECTION 14: Informations relatives au transport

**Biquettes nécessaire:** Aucune donnée disponible

Irans	sport	par	terr	e ADR/RII	DIGGVSE

Aucune donnée disponible				
14.1. Numéro ONU	Aucun	14.4. Groupe d'emballage	Aucune donnée disponible	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aucune donnée disponible	14.5. Dangers pour l'environnement	Aucune donnée appropriée	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler)	Aucune donnée disponible
			Code de classification	Aucune donnée disponible
	Aucune donnée disponible		Biquette de danger	Aucune donnée disponible
			Dispositions particulières	Aucune donnée disponible
			Ajouter quantité limitée	Aucune donnée disponible

### Aucune donnée disponible

Irans	port	aer	ıen (	ICAO-IAI	A/DGR)

Aucune donnée disponible					
14.1. Numéro ONU	Aucun		14.4. Groupe d'emballage	Aucune donnée disponible	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aucune donnée disponible		14.5. Dangers pour l'environnement	Aucune donnée appropriée	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			14.6. Précautions particulières à prendre par	Dispositions particulières	Aucune donnée disponible
			l'utilisateur	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	Aucune donnée disponible
				Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	Aucune donnée disponible
	Classe ICAO/IATA: Sous-risque ICAO/IATA:			Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	Aucune donnée disponible
	Code ERG			Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Aucune donnée disponible
				Oté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Aucune donnée disponible
				Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Aucune donnée disponible

### Aucune donnée disponible

# Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee)

Transport Maritime (IIMDG-C	oue / GGV See)					
Aucune donnée disponible						
14.1. Numéro ONU	Aucun			14.4. Groupe d'emballage	Aucune donnée disponible	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aucune donnée disponible		14.5. Dangers pour l'environnement	Aucune donnée appropriée		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Aucune donnée disponible	IMDG Sous- risque:	Aucune donnée disponible	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS Dispositions particulières Quantités limitées	Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

### Aucune donnée disponible

# Navigation des eaux intérieures (ADNR/Rivière du Rhin)

	•					
Aucune donnée disponible						
14.1. Numéro ONU	Aucun		14.4. Groupe d'emballage	Aucune donnée disponible		
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aucune donnée disponible		14.5. Dangers pour l'environnement	Aucune donnée appropriée		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Aucune donnée disponible	Etiquette ADNR	Aucune donnée disponible	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification Limited quantity Equipment required Fire cones number	Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

# SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Aucune donnée pour HANAFINN OLÉ-REPELLA (CW: 18-1135)

Cette fiche de données de sécurité satisfait aux exigences, pour autant qu'elles soient applicables, de la réglementation européenne suivante et de ses adaptations: 67/548/CEE, 1999/45/CEE, 98/24/CEE, 98/24/CEE, 98/24/CEE, 98/24/CEE, 98/24/CEE, 98/24/CEE, 91/689/CEEE, 1999/13/CEE, Règlement (UE) n° 453/2010, Règlement (CE) n° 1907/2006, Règlement (CE) n° 1272/2008, et leurs amendements ainsi qu'aux exigences de la réglementation française suivante:

- Code de la sécurité sociale, Livre 4, Accidents du travail et maladies professionnelles
- Travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11 juillet 1977, J.O. du 24 juillet 1977).
- Circulaire n°10 du 29 avril 1980 relative à l'application de l'arrêté du 11 juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale. (Non parue au Journal officiel)

- Arrêté du 6 décembre 1996 portant application de l'article 16 du décret n° 96-98 du 7 février 1996 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante fixant le modèle de l'attestation d'exposition à remplir par l'employeur et le médecin du travail

- Dispositions particulières aux femmes et aux jeunes travailleurs (Code du Travail, article L234-3)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

### Aucune donnée disponible

# Appendice VI

TOXICITÉ (AIGUË) POUR LE MILIEU A QUATIQUE Catégorie 3

110000	
Codes Risque	Phrases Risque
R52	Nuisible pour les organismes aquatiques.

### **SECTION 16: Autres informations**

# AUTRE

\_\_\_

Ce document est soumis au droit d' autuer. Sauf en cas d' utilisation pour un usage privé, de recherche, de critique, comme autorisé par le loi relative au droit d' auteur, aucune partie ne peut être reproduite par aucun moyen sans la permission écrite de Chemt/Vatch. Tél (+61 3) 9572 4700.

www.Chemwatch.net

Date de livraison: 21-Septembre-2010 Date d'impression: 11-Février-2013